GYPSÉ

(export du DFSM au 05/11/2026 à 19:57)

var GIPSÉ

[1] GYPSÉ Médecine - Médecine

adj.
Etymologie FEW IV, 357a gypsum

Définition

Qui s'est attaché quelque part dans le corps en formant une couche blanchâtre, solide et dure (comme le fait le plâtre).

Notes

- Note encyclopédique

 «Gipsé» dans l'attestation du Régime du corps est probablement à lire «gipsé».

Citations

- Aultre espesse est de flume fort grosse blanche appellee flume gipse, et est flume de laquelle les parties soubtiles sont resoluees a cause qu'elle a demouré es joinctures longtemps et les parties grosses ce sont lapidifiés, et icelle flume fait le podagre nodeuse et le ciragre incurables. L'autre espesse est flume vitreuse et est flume grosse semblable a voir liquide en couleur, viscosité et en pesandeur. Anon. [Arnaud de Villeneuve], *Regime santé du corps, 1480, 139.*
- Et avant que l'en frote ses dens de ceste poudre, on les doit bien nettoier et purgier de toute viande et des limosités gipsées, c'est a dire de l'ordure fort atachée aux dens et qui y est comme engellee. Anon. [Guido Parato], *Regime de santé, 1459, 17v.*